



DEPARTEMENT  
DE SEINE ET MARNE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Melun

Canton de Brie Comte Robert

Tél. : 16 (1)64.06.71.20  
Fax : 16 (1)64.06.69.06

# MAIRIE DE COUBERT

77170



MAI  
RE

Signature  
numérique de  
MAIRE  
ID : CN = MAIRE,  
C = FR, O =  
MAIRIE, OU =  
secretariat  
Date : 2004.08.23  
12:18:14 +0200'

ARRETE

Le Maire de COUBERT,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 131.3 et L 131.4  
Vu la loi n° 82-213 du 2 Mars 1982, modifiée par la loi n° 82-623 du 22 Juillet 1982 relative  
aux libertés des Communes  
Vu les dispositions du Code de la Route  
Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes  
et autoroutes  
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, et notamment la 8ème partie du  
livre I - signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 Novembre 1992  
Vu la circulaire n° 88.072 du 14 Septembre 1988 relative à l'exploitation sous chantier

Considérant que pour permettre la réalisation de la déviation de la Route Départementale  
n° 471

ARRETE

**Art. 1er - A partir du Lundi 24 AOUT 1998 à 8 heures la circulation sur la Voie  
Communale n° 8 sera définitivement interdite à tous véhicules, sauf  
temporairement aux exploitants riverains.**

Art. 2 - La signalisation de chantier sera mise en oeuvre par l'entreprise GUINTOLI sous le  
contrôle de la Direction Départementale de l'Equipement - Suddivision Grands  
Travaux n° 3, et sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation  
temporaire.

Art. 3 - Le présent arrêté sera affiché aux extrémités du chantier.

Art. 4 - Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès verbaux rédigés par des  
personnes habilitées.

.../...

ec

Art. 9 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Mr le Préfet de Seine et Marne
- Mr l'Ingénieur des T.P.E. - Chef de la Subdivision Territoriale de BRIE  
COMTE ROBERT
- Mr le Chef de Corps des Services d'Incendie et de Secours à BRIE COMTE  
ROBERT
- Mr l'Ingénieur des T.P.E. - Chef de la Subdivision Grands Travaux n° 3
- Mr le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de COUBERT
- Mr le Directeur de l'entreprise GUINTOLI.

FAIT A COUBERT, le 13 AOUT 1998

Le Maire,

G. ESCAILLE.

